



**Direction générale de la santé environnementale
et de la sécurité des consommateurs**
Programme de la sécurité des milieux
1001, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil (Québec) J4K 1C7

**Healthy Environments and
Consumer Safety Branch**
Safe Environments Programme
1001, St-Laurent Street West
Longueuil, Quebec J4K 1C7

Le 23 juin 2006

Notre référence - Our reference
AXS.V1 OF6-1-28

Transmission par courriel

Monsieur Dominic Cliche
Agence Canadienne en Évaluation Environnementale
Projet Rabaska
Place Bell Canada, 22^e étage
160 rue Elgin
Ottawa, Ontario
K1A 0H3

**Objet: Questions additionnelles sur les réponses du promoteur - Étude d'impact /
Projet Rabaska**

Monsieur,

Suite à votre demande du 26 mai dernier, nous avons analysé le document suivant pour les éléments touchant la santé humaine:

- SNC – Lavalin, 2006. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis. Étude d'impact sur l'environnement. Complément à l'étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires.* Mai 2006.

Notre analyse a porté sur les impacts liés à la qualité de l'air, les impacts sonores ainsi que les impacts socio-économiques. La plupart des questions soulevées par Santé Canada dans notre lettre du 13 mars 2006 ont été répondues par le promoteur de façon satisfaisante. Nous présentons ici des questions additionnelles.

Qualité de l'air (référence: CA-247, Effets cumulatifs sur la qualité de l'air)

Il est fait mention à la question CA-247 que l'incinérateur municipal de Lévis, l'usine de Frito-Lay et celle de Papier Stadacona constituent des sources de pollution importantes dans la région.

L'inventaire national des rejets de polluants pour le secteur de Lévis¹, révèle également l'existence d'autres sources d'émissions atmosphériques localisées à proximité (i.e. 15 kilomètres ou moins) du secteur d'étude, telles Canada Bread et Teknicon Concept.

¹ http://www.ec.gc.ca/pdb/querysite/location_query_f.cfm

Dans sa réponse, le promoteur affirme que les sources d'émissions polluantes évoquées ci-dessus sont situées à l'extérieur du domaine de modélisation. Le promoteur souligne dans sa réponse que *«l'ensemble des émissions des sources régionales (industries, transports, commerces) est considérée dans les effets cumulatifs en considérant des niveaux de bruit de fond très élevés en provenance d'un poste de suivi de la qualité de l'air en milieu urbain.»*

De toutes les stations de mesure utilisées pour décrire la qualité de l'air (voir l'étude d'impact, janvier 2006, tome 3, volume 1, tableau 2.1) celle qui a servi à l'analyse et à la modélisation est la station Des Sables, située au centre-ville de Québec. Or, l'étude révèle (figure 2.2 du tome 3, volume 1) que les vents dominants qui affectent la zone d'étude proviennent du sud-ouest et, dans une moindre mesure, de l'ouest et de l'est. Les usines et autres sources de pollution évoquées précédemment se trouvent localisées dans l'axe ouest-est par rapport au secteur à l'étude; ces sources ne peuvent que difficilement affecter la qualité de l'air mesurée à la station des Sables, en raison des conditions de vents dominants.

- **Question :** Est-ce que le promoteur pourrait utiliser une station d'échantillonnage temporaire dans la zone à l'étude pendant une période de temps donnée (ex. 1 à 3 mois) afin d'obtenir des données de qualité de l'air ambiant plus représentatives de la réalité, et en tenant compte des sources qui sont situées en amont de la zone d'étude (par rapport aux vents dominants) ? En ayant une meilleure représentativité de la qualité de l'air ambiant actuel, le promoteur et les autorités auraient davantage d'information afin de statuer sur les effets cumulatifs liés à la qualité de l'air.

Impacts sonores (référence: CA-005, Facteur de correction pour le battage de pieux)

Santé Canada apprécie les réponses du promoteur en lien avec les modélisations des impacts sonores, notamment les informations additionnelles apportées sur les activités entourant les forages et le battage des pieux, ainsi que l'annexe J présentant les nouvelles modélisations sonores en construction pour les années 1 et 2. Cependant, une préoccupation demeure quant aux impacts du bruit impulsionnel lié au battage de pieux en construction. En effet, le promoteur indique à la réponse CA-005 qu'un ajustement pour le bruit impulsionnel a été appliqué selon la méthode du MDDEP, sans préciser la valeur de ce facteur de correction.

Les tableaux 3 et 4 de l'annexe J présentent les nouvelles valeurs des modélisations sonores pour les travaux de construction. Précisons que le battage de pieux est une des activités les plus gênantes pour la population et que le calendrier présenté à la figure A-7 indique que cette activité aura lieu sur trois ans, à l'exception des saisons hivernales.

- **Question :** Santé Canada voudrait savoir pour les points récepteurs 8, 9, 10 et 11, pour l'année 2 de la phase de construction (points subissant des impacts moyens à forts), la part du Ldn présenté à la colonne 4 qui correspond au bruit généré par le battage de pieux et les moteurs des équipements (réf. tableau 4 de l'annexe J, Complément à l'étude d'impact, mai 2006).

Impacts sur le milieu humain

Le promoteur indique à la réponse CA-011 qu'il n'y a pas eu de revendication territoriale officielle de la part du Conseil de Bande de la Première Nation Malécite de Viger par rapport au projet Rabaska.

- **Question :** Si depuis mai 2006 d'autres communications / discussions ont eu lieu entre les Malécites de Viger et le promoteur en lien avec ce projet, veuillez nous l'indiquer.

En mars 2006, Santé Canada avait demandé aux promoteurs d'aborder la question de l'impact social dans le cas d'autres projets similaires dans le monde. Le promoteur présente dans l'annexe G du document de réponse (mai 2006) des photos et cartes des terminaux méthaniers existants à travers le monde. Il est intéressant de noter que plusieurs de ces terminaux ont été construits dans les années 80 ou plus récemment, ce qui fait en sorte que des études de suivi d'impact ont probablement été réalisées pour ces projets.

- **Question :** Malgré le fait que les contextes sociaux et économiques sont propres à chacun des projets, est-il possible d'obtenir de l'information sur les études de suivi, notamment sur les impacts sociaux, en lien avec quelques-uns de ces projets existants ?

En espérant que ces informations vous seront utiles pour la suite du projet, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Elizabeth Boivin, ing.

Coordonnatrice régionale des évaluations environnementales /

Regional Environmental Assessment Coordinator

Direction de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs /

Healthy Environments and Consumer Safety Branch

Santé Canada - Région du Québec / Health Canada – Quebec Region

I:\dgsesc\secmilieux\2-grands thèmes\évaluations environnementales\rabaska\2006\commentaires de santé canada\2e lettre conformité santé canada-projet rabaska_juin 2006.doc

- c.c. Stephen Bly et Stephen Keith, Protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation acoustiques, Santé Canada
Jacques-François Cartier, Bureau des contaminants de l'environnement, Division des effets de l'air sur la santé, Santé Canada
Solange van Kemenade, Analyste principale, Déterminants sociaux de la santé, Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada
Marie-France Blain, Gestionnaire régionale, Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada